ville de Chaumont

COMPTE-RENDU SUCCINCT DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 19 NOVEMBRE 2021

Le dix-neuf novembre deux mille vingt et un, à 18 heures 00, les membres du Conseil municipal, régulièrement convoqués le dix novembre deux mille vingt et un, se sont réunis, à la Salle du Conseil Municipal - Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Christine GUILLEMY, Maire.

Monsieur Olivier CHANTIER, Conseiller municipal, prend place en qualité de secrétaire.

Membres du Conseil municipal : 35
Membres du Conseil municipal en exercice : 35

PRESENTS : 34
Christine GUILLEMY, Paul FOURNIE, Isabelle FENAUX- MILLOT, Gérard GROSLAMBERT, Céline BRASSEUR, Pierre ETIENNE, Véronique NICKELS, Thierry ALONSO, Jessica GOULIN, Sophie NOEL, Nelly BOUSSARD, Frédéric ROUSSEL, Patrick VIARD, Didier COGNON, Christophe FISCHER, Michèle LEMAIRE, André Xavier RESLINGER, Catherine SFEIR-LAVIGNE, Sylvie CORDIER, Laurence AÏDAN, Catherine PAZDZIOR- VIGNERON, Olivier CHANTIER, Marie-Christine MURGIDA, Olivier DORE, Arnaud LAMOTTE, Karine COLOMBO, Nabil CHAOUI, Khalid BOUSABATA, Lise COURTOIS, Joris PIERRET, Alexandre PERNET, Dorcas NOU, Sylvain DEMAY, Catherine POUGET

ABSENTS :
Morgane LENGRAND

Madame le Maire ouvre la séance.

Les procès-verbaux des Conseils municipaux du 13 février, 26 mars, 24 avril et 11 juin 2021 sont approuvés.

Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) - Rapport définitif 2021

Le conseil municipal décide, à raison de 33 voix pour et de 1 abstention (Sylvain DEMAY) :

- D'approuver le rapport définitif 2021 d'évaluation des charges transférées établi par la CLECT,
- De demander au conseil communautaire, concernant les eaux pluviales, de fixer à titre dérogatoire le montant de la charge de transfert à 161 438 euros répartis en 74 262 euros de charges de fonctionnement et 87 176 euros de charges de renouvellement,
- D'autoriser Madame le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération.

Attributions de compensation d'investissement

Le conseil municipal décide à raison de 33 voix pour et 1 abstention (Sylvain DEMAY) :

- D'approuver le dispositif d'attribution de compensation en investissement pour le transfert des dépenses nettes d'investissement, comme l'expose le rapport définitif 2021 de la CLECT,
- D'autoriser Madame le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération.

Cœur de ville : Amélioration du cadre de vie - Demandes de subvention

S'appuyant sur la rénovation des espaces publics engagés avec la réhabilitation du quartier de la gare, la Ville de Chaumont a poursuivi cette dynamique en engageant un programme de travaux qui concerne la Place des Arts, les promenades le long des boulevards périphériques et les aires de jeux.

Le plan de financement prévisionnel de ce projet, inscrit dans le contrat territorial 2019-2021, est le suivant :

DEPENSES	
	Montant maximum HT
Aménagement de la place des Arts	596 898,50 €
Aménagement d'aires de jeux et d'un parcours sportif	372 523,78 €
Installation de sanitaires publics	54 400,00 €
TOTAL	**1 023 822,28 €**

RECETTES		
Financeurs	**Subvention**	**% / coût total**
Département	350 000,00 €	34,19%
Etat (DSIL)	400 000,00 €	39,07%
Reste à charge	273 822,28 €	26,74%
TOTAL	**1 023 822,28 €**	**100,00%**

Le conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'accepter le plan de financement prévisionnel ci-dessus ;

- D'autoriser Madame le Maire à signer tout acte relatif à cette opération et à solliciter les cofinancements relatifs à ce dossier.

Remise en condition des Silos - Demandes de subvention

En 2019, la Ville de Chaumont a enclenché une première phase de rénovation du bâtiment des Silos et qui concerne le réaménagement du rez-de-chaussée et du sous-sol.

Le plan de financement prévisionnel de ce projet, inscrit dans le contrat territorial 2019-2021 (1), est le suivant :

DEPENSES	
	Montant maximum HT
Démolition et gros œuvre	293 000 €
Menuiseries extérieures et miroiteries	132 000 €
Signalétique et SSI	59 000 €
Menuiseries intérieures et petit mobilier	108 000 €
Plâtrerie sèche	65 000 €
Electricité	79 000 €
Plomberie – Sanitaires	42 000 €
Faïence et revêtements de sols	55 000 €
Peintures	97 000 €
Fourniture, installation et maintenance de la RFID	56 690 €
Boîte de retour	49 825 €
Etiquettes à puces et encodées	725 €
TOTAL	**1 037 240 €**

RECETTES		
Financeurs	**Subvention**	**% / coût total**
Département	150 000 €	14%
Etat (DSIL)	465 000 €	45%
Reste à charge	422 240 €	41%
TOTAL	**1 037 240 €**	**100%**

(1) le montant du projet inscrit dans le contrat territorial s'élève à 350 000 € HT

Le conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'accepter le plan de financement prévisionnel ci-dessus ;

- D'autoriser Madame le Maire à signer tout acte relatif à cette opération et à solliciter les cofinancements relatifs à ce dossier.

Convention d'occupation du futur gymnase Decomble entre la Ville de Chaumont et la Région Grand-Est

Le conseil municipal décide, à l'unanimité :

* De bénéficier des installations du gymnase de l'EPLE Eugène Decomble, sis 46, avenue d'Ashton Under Lyne, cadastré section AT, numéro 608 et section AV, numéro 445.

* D'acter de cette mise à disposition par la signature d'une convention d'occupation du domaine public régional, à titre gratuit, pour une durée de dix ans renouvelable.

* Donner tous pouvoirs à Madame le Maire pour signer les pièces nécessaires à la régularisation de cette opération.

Cession d'un ensemble immobilier sis 1, rue Jeanne d'Arc à CHAUMONT au profit de M. THUAYRE

Le conseil municipal décide, à raison de 33 voix pour et 1 contre (Sylvain DEMAY) :

- De céder à Monsieur Olivier THUAYRE ledit bien immobilier sis 1 , rue Jeanne d'Arc, cadastré section AE, numéro 536, d'une surface de 35a 26ca, moyennant le prix principal de 230.000 euros, hors frais notariés et de géomètre qui seront à la charge de l'acquéreur, se décomposant comme suit :
  * 160.000 Euros pour le bâtiment principal.
  * 50.000 Euros pour le terrain et le bâtiment préfabriqué.
  * 20.000 Euros pour la bande de garages.

- De régulariser la promesse de vente sous conditions suspensives et de procéder le cas échéant à toutes modifications à cette promesse ne remettant pas en cause l'économie générale du projet.

- De régulariser l'acte de vente après réalisation des conditions suspensives.

- De donner tous pouvoirs à Madame le Maire pour signer les pièces et actes nécessaires à la régularisation de cette opération.

Transfert de la compétence Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques (IRVE) au SDED 52

Dans le cadre du développement de la mobilité électrique, 3 infrastructures de recharge pour véhicules électriques (IRVE) ont été installées à Chaumont (Silos, salle Jean Masson et parking hôtel de ville) depuis 2018.
Ces équipements ont été installés par l'Agglomération.

Toutefois, l'Agglomération n'est plus légitime à gérer ces équipements car la compétence IRVE est détenue par le bloc communal donc par la Ville de Chaumont.

Le schéma retenu est le suivant :

- Transfert de la compétence IRVE au SDED ;
- Cession des équipements de l'Agglomération au SDED (concerne les 2 IRVE situés aux Silos et à la salle Jean Masson) ;
- Prise de compétence effective du SDED à compter du 1er janvier 2022 (date indicative).

Le conseil municipal décide, à raison de 33 voix pour et de 1 abstention (Sylvain DEMAY) :

- De décider le transfert de la compétence IRVE au SDED 52 ;
- De prendre acte du transfert des 2 IRVE existantes (Silos et salle Jean Masson) cédées par l'Agglomération au SDED 52 ;
- D'accepter la rétrocession de l'IRVE située au parking hôtel de ville de la part de l'agglomération.

Gratuité du stationnement pour les fêtes de fin d'année : parking Hôtel de Ville ; parking Gare

Le conseil municipal décide, à l'unanimité,

- D'approuver la gratuité du stationnement dans les parkings Hôtel de Ville, Gare et sur voirie sur les emplacements situés Avenue Carnot, boulevard Barotte entre le cours Marcel Baron et la rue Victoire de la Marne, parking cours Marcel Baron pour les périodes précitées à l'occasion des fêtes de fin d'année.
- D'autoriser Madame le Maire à signer l'arrêté correspondant.

Convention entre la Ville et l'Agglomération de Chaumont relative à la répartition des recettes des forfaits de post-stationnement 2021 (FPS)

Le conseil municipal décide à raison de 33 voix pour et de 1 abstention (Sylvain DEMAY) :

- D'approuver l'absence de reversement des recettes de FPS de la Ville à l'Agglomération pour l'année 2021. Pour l'année 2021, l'état des recettes des FPS au 1er octobre 2021 est de **65 683 €.**

- D'autoriser Madame le Maire à signer la convention correspondante et tous documents afférents.

Quartier Foch - SOLOREM : approbation du compte-rendu annuel d'activités 2020

Le conseil municipal décide à raison de 33 voix pour et 1 contre (Sylvain DEMAY) :

- D'approuver le compte rendu d'activités de la SOLOREM concernant le site du quartier Foch,
- D'approuver le bilan et le plan prévisionnel de trésorerie révisés à la date du 31/12/2020,
- D'autoriser la SOLOREM à renouveler la mobilisation du crédit relais en ajustement de trésorerie auprès d'un pool bancaire constitué de quatre banques (Société Générale / Banque Populaire Alsace Lorraine Champagne / CIC / Caisse d'Epargne) à hauteur de 600 k€ pour 2021 (crédit relais utilisable en fonction des besoins réels de trésorerie de l'opération).

Convention Chaumont Football Club (CFC)

Le conseil municipal décide à raison de 33 voix pour et 1 non-prise part au vote (Pierre ETIENNE) :

- D'autoriser Madame le Maire à signer la convention de partenariat avec le Chaumont Football Club pour l'année sportive 2020/2021,

- De verser le solde de la subvention de fonctionnement proposée au titre de l'année 2021 d'un montant de **3 056 €** (total de la subvention 23 056 €).

Attribution de subventions

Le Conseil municipal décide d'attribuer les subventions suivantes :

- A raison de 33 voix pour l'attribution du solde de la subvention de fonctionnement pour le CFC (Pierre ETIENNE ne prend pas part au vote) pour un montant de 3 056 €;

- A raison de 33 voix pour l'attribution de subventions exceptionnelles pour le Boxing Club Chaumontais (Jessica GOULIN ne prend pas part au vote) pour un montant de 486 € ;

- A raison de 30 voix pour l'attribution de subventions exceptionnelles pour l'OMS (Isabelle FENAUX, Gérard GROSLAMBERT, Jessica GOULIN, Sophie NOËL ne prennent pas part au vote) pour un montant de 2 781 € ;

- A l'unanimité pour la subvention d'un montant de 850 € à l'ECAC Athlétisme, 4 000 € à Génération Roc et 500 € pour l'ECAC Triathlon-Duathlon.

Création d'un conseil municipal des enfants

Le conseil municipal décide à raison de 33 voix pour et de 1 abstention (Sylvain DEMAY) :

- D'accepter la création du conseil municipal des enfants ;

- D'approuver l'adhésion de la Ville de Chaumont à l'Association Nationale des Conseils d'Enfants et de Jeunes (ANACEJ) pour un montant annuel de 1 300 € et d'autoriser Madame le Maire à signer tout document pour le mise en œuvre de la présente délibération.

Forfait communal à verser à l'institution privée Oudinot à compter de l'année scolaire 2021/2022

Le conseil municipal décide à raison de 22 voix pour, 3 contre (Alexandre PERNET, Dorcas NOU, Sylvain DEMAY) et de 9 abstentions (Christine GUILLEMY, Paul FOURNIE, Isabelle FENAUX- MILLOT, Céline BRASSEUR, Jessica GOULIN, André Xavier RESLINGER, Catherine SFEIR-LAVIGNE, Laurence AÏDAN, Olivier CHANTIER) :

- de remplir son obligation de financement des coûts de fonctionnement des bâtiments de l'école « Sainte Marie » pour l'année scolaire 2021/2022, en affectant un forfait de **161,37 € par élève des classes élémentaires**,

- d'autoriser Madame le Maire à signer et prendre toutes mesures nécessaires permettant la bonne réalisation de cette décision.

Adhésion de la Ville de Chaumont à l'Agence d'Attractivité et du Tourisme de la Haute-Marne

Le conseil municipal décide, à raison de 33 voix pour et 1 abstention (Sylvain DEMAY) :

* D'adopter le principe d'adhésion de la Ville de Chaumont à ladite Agence ;

* D'approuver les statuts de l'association de préfiguration « Agence d'attractivité et du tourisme de Haute-Marne » ;

* De déroger à l'unanimité au scrutin secret pour la désignation d'un représentant de la collectivité au sein de l'association de préfiguration conformément aux dispositions de l'article L2121-21 du Code général des collectivités territoriales ;

- De désigner Madame Christine GUILLEMY pour représenter la Ville de Chaumont au sein de l'association de préfiguration ;

- D'autoriser Madame le Maire à accomplir toute démarche utile pour la bonne exécution de cette délibération.

Compte-rendu des actes passés par le Maire

Madame le Maire rend compte des actes qu'elle a accomplis en vertu des délibérations du conseil municipal du 28 mai et 6 novembre 2020 et prises en application de l'article L. 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait à Chaumont, le

Le Maire,

CHRISTINE GUILLEMY
2021.12.20 09:42:15 +0100
Ref:20211210_151406_1-4-O
Signature numérique
le Maire

Christine GUILLEMY